

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

## Vos références

Numéro fiscal (C) : 03 18 638 136 509  
Référence de l'avis : 22 59 4380271 61  
Contrat de prélèvement : M3 59 0644606 27  
Référence unique de mandat : FR46ZZZ005002M359064460627

Numéro de propriétaire : 350 D45350 A

Département d'imposition : 591  
NORD

Commune d'imposition : 350  
LILLE

Débiteur(s) légal(aux) :  
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 06/09/2022  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 59057

## Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**  
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

• **pour le paiement de votre impôt :**

SIP LILLE OUEST  
22 RUE LAVOISIER  
59466 LOMME CEDEX  
Tél : 03 20 30 47 51  
• **pour le montant de votre impôt :**  
SDIF DU NORD - LILLE  
CELLFONC LILLE  
22 RUE LAVOISIER LOMME  
59466 LOMME CEDEX  
Tél : 03 20 95 65 53

\* (service gratuit + coût de l'appel)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP LILLE OUEST  
22 RUE LAVOISIER  
59466 LOMME CEDEX

DHENNIN CYRILLE  
930 AV DE DUNKERQUE LOMME  
LILLE  
59160 LOMME

## Somme à prélever

**223,00 €**

**Montant de vos taxes foncières** **959,00 €**

Acomptes mensuels déjà versés - 736,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue à la date limite de paiement fixée au 17/10/2022 :

15 septembre 2022	92,00 €	15 novembre 2022	39,00 €
17 octobre 2022	92,00 €		

Compte bancaire : FR76 1670 6050 455X XXXX XXX6 541

Identifiant de la banque : AGRIFRPP867

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Avis d'échéances 2023

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels seront effectués selon cet échéancier :

16 janvier 2023	95,00 €	15 juin 2023	95,00 €
15 février 2023	95,00 €	17 juillet 2023	95,00 €
15 mars 2023	95,00 €	16 août 2023	95,00 €
17 avril 2023	95,00 €	15 septembre 2023	95,00 €
15 mai 2023	95,00 €	16 octobre 2023	95,00 €

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers », disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires. Rendez-vous sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

**DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)**

Identifiant	Droit	Désignation et adresse					
MFWBQ7	PROP/INDIVIS	DHENNIN CYRILLE RENE ANTOINE					
MFWBQ6	PROP/INDIVIS	BUCCIOTTY MARION					

<b>Taxes foncières 2022</b>		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations							
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2021	48,35 %	%	%	0,262 %	13,39 %	%								
	Taux 2022	48,35 %	%	%	0,163 %	13,39 %	0,379 %								
	Adresse	930 AV DE DUNKERQUE LOMME													
	Base	1479			1479	1479	1479								
	Cotisation	715			2	198	6	921							
	Cotisation lissée														
	Cotisation 2021	691			4	191	-								
<b>Propriétés non bâties</b>	Cotisation 2022	715			2	198	6	921							
	Variation	+3,47 %	%	%	-50,00 %	+3,66 %	- %								
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI							
Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%								
Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%								
Bases terres non agricoles															
Bases terres agricoles															
<b>Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)</b>	Cotisation 2021														
	Cotisation 2022														
	Variation	%	%	%	%	%	%	%							
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles								
	Base État						Droit proportionnel :								
	Base collectivité						Droit fixe :								
Frais de gestion de la fiscalité directe locale								38							
Dégrèvement Habitation principale															
Dégrèvement JA État															
Dégrèvement JA Collectivité															
<b>Montant de votre impôt</b>								959							
Références administratives : 591 51 023 057 350 350 F L															

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-information-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr). En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.